



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

timbres fiscaux

Question écrite n° 73395

Texte de la question

M. André Aschieri interroge M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la conversion en euros des timbres fiscaux. Depuis le 1er janvier 2002, les timbres fiscaux en francs ne sont plus valables. Aussi, il aimerait savoir comment va s'effectuer l'échange de ces timbres lorsque la conversion en euros ne tombera pas exactement sur la même valeur.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 73395

Rubrique : Enregistrement et timbre

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 février 2002, page 1031